

Les tarifs d'hébergement au collège Nicolas-Jacques Conté

Trimestre	DP 4 jours	DP 5 jours	Interne
Janvier - mars	158,85 €	186,48 €	490,56 €
Avril - juillet	162,38 €	189,81 €	499,32 €
Septembre - décembre	169,44 €	203,13 €	534,36 €
Total	490,67 €	579,42 €	1 524,24 €

Tarifs 2024 donnés à titre indicatif : les tarifs de demi-pension et d'internat sont révisés et votés chaque année par le conseil départemental de l'Orne.



Les bourses et aides financières

Les bourses

Dès la rentrée, les familles peuvent saisir une demande de bourses (nationale, et départementale pour les familles ornaïses), sur le portail ÉduConnect. La demande devra être saisie en septembre, accompagnée des justificatifs demandés. En cas de difficultés, le service financier du collège peut vous accompagner dans votre démarche.

Les bourses sont versées à l'établissement, afin de payer le forfait de restauration. L'éventuel excédent est versé à la famille en fin de trimestre.

Le fonds social

Les familles aux revenus modestes qui ne peuvent assurer les dépenses de scolarité (restauration, matériel scolaire,...) ont la possibilité de prendre contact avec l'assistant.e de service social ou avec le service financier afin de remplir un dossier de demande de fonds social. Il s'agit d'une aide exceptionnelle et partielle, dans la mesure des fonds disponibles.

Les remises d'ordre

Une remise peut être accordée dans les cas précisés à l'article 4 du règlement du service de restauration et d'hébergement joint au dossier d'inscription.

La facturation

Chaque trimestre, une facture (avis aux familles) vous sera adressée. Attention, dans la mesure du possible, cette facture est adressée **par mail**, pensez à vérifier régulièrement votre messagerie et vos courriels indésirables.



Le service financier

Accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h-13h - 13h30-17h
Mercredi : 8h - 12h30

Adresse mail

int.0610040m@ac-normandie.fr

Téléphone

02 33 27 96 44

Vos interlocutrices

Alexandra Fraslin - Sandrine Gosik

L'inscription à la restauration et à l'internat

L'inscription à la demi-pension est un choix annuel, de même que le choix du forfait (demi-pensionnaire 4 jours, demi-pensionnaire 5 jours ou interne).

Les modifications de régime doivent intervenir de façon exceptionnelle et uniquement en fin de trimestre (sauf cas exceptionnel, après accord explicite du chef d'établissement).

Toute demande de changement de régime doit être formulée par écrit (fiche de changement de régime à compléter).



Une facture est envoyée chaque trimestre.

En cas de défaut de paiement, le chef d'établissement peut, en accord avec le président du conseil départemental, exclure l'élève du service de restauration.

En faisant la demande dès le mois de septembre auprès du service financier, un échéancier peut être mis en place afin que vous puissiez échelonner les paiements.

Vous pouvez régler les frais scolaires selon quatre modes de paiement :

- par chèque,
- par virement (en référençant le nom de l'élève),
- en espèces (auprès du service financier directement),
- par carte bancaire, via votre compte ÉduConnect (educonnect.education.gouv.fr). Un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués à la rentrée de l'élève.

Un élève externe souhaitant exceptionnellement manger au self peut acheter un repas à **4,06 €** (à régler la veille au service financier).